



Petite histoire du développement durable ...

Un type de développement qui doit permettre « de répondre aux besoins actuels, sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins », voilà ce que met en évidence la Commission des Nations unies pour l'Environnement et le Développement en 1987. Cinq ans plus tard, la Conférence de Rio démontre la nécessité d'intégrer le concept de développement durable dans les politiques d'environnement et de développement. Le 9 mars 1995, le Gouvernement wallon adopte le Plan d'environnement pour le Développement durable en Région wallonne (P.E.D.D.).

... à Chaumont-Gistoux

C'est au moment de la consultation publique de ce P.E.D.D. (1994), que Chaumont-Gistoux décide d'adapter le plan régional aux dimensions communales. Pendant trois ans, le Programme d'Aide à la Gestion communale (PROAGEC), lancé par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, permet de rédiger le projet. Etat des lieux, enjeux et objectifs, propositions d'actions, ressources et agenda d'exécution structurent chacun des huit thèmes environnementaux retenus : l'air et le bruit (milieu ambiant), l'eau, le patrimoine, les déchets, les activités économiques, l'énergie, la mobilité et l'occupation des sols. Une consultation publique est organisée durant le printemps 1996. Le 26 mars 1998, le Conseil communal adopte le Plan communal d'Environnement pour un Développement durable à Chaumont-Gistoux (P.C.E.D.D.).

Plus de six ans après sa mise en œuvre, 60% des cent vingt propositions d'action ont été réalisées ou activées. Mais de nouveaux éléments sont apparus qui devaient s'intégrer dans l'outil de planification local : Plan wallon de l'Air, Plan d'Assainissement du Sous-bassin hydrographique Dyle-Gette, Soltherm, Plan intercommunal de Mobilité des Ardennes brabançonnaises, ...

Le 1^{er} juin 2006, une version actualisée de ce P.C.E.D.D. est donc présentée au Conseil communal de Chaumont-Gistoux, après plus d'un an de travail de révision de la part de la Commission communale d'Aménagement du Territoire et de la Commission Environnement.

***Le texte intégral du P.C.E.D.D. (par cahier thématique)
est accessible sur le site électronique communal.***

Informations auprès du service communal Environnement

ml.serret.jmd@belgacom.net ou environnement@chaumont-gistoux.be

*Bureaux directement accessibles entre 9 et 12 heures les mardi, mercredi et jeudi
ou sur rendez-vous*

Téléphone (010) 680 691 – Télécopieur (010) 687 219

Rue Inchebroux, 8 – 1325 Chaumont-Gistoux